REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE NERVILLE-LA-FORÊT
20 RUE SAINT CLAUDE - 95590 NERVILLE-LA-FORET
TELEPHONE : 01 34 69 21 17 - mairie@nervillelaforet.fr
Site Web:http://www.nerville-la-foret.fr

RECENSEMENT DES DOMMAGES LIÉS À LA SÉCHERESSE – ÉTÉ 2026

Dans le cadre de la préparation d'une éventuelle demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les habitants constatant des désordres sur leur habitation sont invités à transmettre les renseignements suivants à la mairie.

Coordonnées du déclarant

Nom et prénom : .....

Adresse du bien concerné : .....

Téléphone / courriel : .....

Description des dommages
Date approximative d'apparition des désordres : .....
Les dommages ont-ils évolué depuis leur apparition ? Oui / Non

Nature des désordres constatés :
☐Fissures intérieures
☐Fissures extérieures ou en façade
☐Fissures sur les murs ou les fondations
☐Déformation des sols, portes ou fenêtres
☐Autres désordres : .....

Photographies jointes : Oui / Non

Rapport d'expertise ou document technique disponible : Oui / Non

Sinistre déclaré à l'assurance : Oui / Non
Date de déclaration à l'assurance, si connue : .....

Pièces à joindre si disponibles
- Photographies des dommages ;
- Rapport d'expertise ou diagnostic ;
- Tout document permettant de dater ou de décrire les désordres.

Date : .....
Signature :

Important : ce recensement municipal ne vaut ni déclaration de sinistre à l'assurance ni reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le propriétaire doit effectuer ses démarches auprès de son assureur sans attendre la décision concernant la commune.